

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 11 janvier 2016 à 20 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Monsieur Dany Fortin, conseiller au siège #2
 Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3
 Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4
 Madame Lynda Bernier, conseillère au siège #5
 Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Est absente : Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #1

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h 05. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue ainsi qu'une bonne année 2016.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Autorisation de paiement des dépenses incompressibles pour l'année 2016
 - 6.2. Majoration de l'échelle salariale des employés municipaux
 - 6.3. Paiement au directeur général de l'adhésion à l'ADMQ pour l'année 2016
 - 6.4. Établissement des tarifs pour les services de photocopies, de télécopies et de numérisation
 - 6.5. Activités de formation pour les élus municipaux
7. **Sécurité publique**
 - 7.1. Sûreté du Québec – Identification des besoins spécifiques pour 2016-2017
8. **Transport**
 - 8.1. Lettrage pour le camion de déneigement International Paystar 1995
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1. Avis de motion – Règlement créant une réserve financière pour le paiement des vidanges des boues de fosses septiques des résidences isolées
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Remplacement d'un membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - 10.2. Appui des projets présentés dans le cadre du Fonds de développement des territoires 2015-2016
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Approbation du budget révisé 2015 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables
 - 11.2. Sondage municipal sur l'utilisation des équipements supralocaux de la Ville de Matane
 - 11.3. Renouvellement de l'entente relative à l'utilisation des équipements supralocaux de la Ville de Matane
 - 11.4. Travaux de rénovation intérieurs au centre communautaire (menus travaux et déplacement escalier)
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
 - 13.1. Invitation à une consultation prébudgétaire fédérale
 - 13.2. Panneau d'identification et publicitaire au centre communautaire
 - 13.3. Transport de bois dans le 4^e Rang Ouest
 - 13.4. Heure des séances ordinaires
 - 13.5. Lampe de rue à réparer
 - 13.6. Plainte auprès de la Commission des normes du travail (CNT)
14. Période de questions du public
15. Levée de l'assemblée

2016-001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter l'ordre du jour du 11 janvier 2016 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. Approbation des procès-verbaux

2016-002 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2015

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 7 décembre dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu d'approuver le procès-verbal du 7 décembre 2015 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2016-003 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 DÉCEMBRE 2015

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 17 décembre dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'approuver le procès-verbal du 17 décembre 2015 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. Présentation et adoption des comptes

2016-004 APPROBATION DES COMPTES AU 7 JANVIER 2016

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de décembre 2015 et du début du mois de janvier 2016;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 7 janvier 2016 :

Liste des comptes à payer de décembre 2015	27 469.40	\$
Liste des comptes payés de décembre 2015 (paiements directs préautorisés et chèque #6489)	1 566.65	\$
Liste des comptes à payer au 7 janvier 2016	19 194.68	\$
Liste des comptes payés au 7 janvier 2016 (paiements directs préautorisés et chèque # #6490)	2 992.15	\$
Liste des salaires nets payés de décembre 2015 (chèques #4190 au #4219)	18 844.03	\$
Total des comptes au 8 janvier 2015	70 066.91	\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Aucune question n'a été soulevée.

6.1 Autorisation de paiement des dépenses incompressibles pour l'année 2016

2016-005 AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2016

Considérant que le conseil municipal a l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier a l'obligation légale de vérifier la disponibilité des crédits aux postes budgétaires pour les fins auxquelles la dépense est projetée en vertu de l'article 961 du *Code municipal du Québec*;

Considérant qu'il est préférable d'identifier et d'approuver toutes les dépenses incompressibles afin de faciliter la gestion et le contrôle budgétaire tout en réduisant le nombre de certificats de disponibilité de crédits suffisants et de résolutions;

Considérant que ces dépenses sont les salaires, les cotisations de l'employeur, les frais de postes et de messagerie, le téléphone, l'électricité, les immatriculations, les frais de banque, les intérêts et les remboursements en capital des emprunts;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu que les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2016 :

Compte de grand-livre	Description de la dépense	Montant (\$)
02 11000 131	Rémunération des élus	12 680
02 11000 133	Allocation de dépenses des élus	6 340
02 11000 200	Cotisations de l'employeur	750
02 11000 341	Publications (incluant le bulletin municipal)	850
02 13000 141	Salaires de la gestion financière et administrative	66 750
02 13000 200	Cotisations de l'employeur (incluant assurances collectives du dg)	11 500
02 13000 321	Frais de postes et de messagerie	1 750
02 13000 331	Téléphone au bureau municipal	1 860
02 14000 141	Salaires aux élections	4 000
02 14000 200	Cotisations de l'employeur	600
02 14000 321	Frais de postes et de messagerie	250
02 19000 141	Salaires en conciergerie	13 100
02 19000 200	Cotisations de l'employeur	1 950
02 19000 681	Électricité à l'édifice municipal	4 125
02 21000 459	Centre d'urgence 9-1-1 (CAUREQ)	2 700
02 22000 331	Téléphone à la caserne incendie	350
02 22000 681	Électricité à la caserne incendie	1 400
02 32000 141	Salaires des employés de voirie	41 485
02 32000 200	Cotisations de l'employeur	6 225
02 32000 331	Téléphone au garage municipal	350
02 32000 339	Communication mobile	830

02 32000 455	Immatriculations	1 585
02 32000 681	Électricité au garage municipal et à l'entrepôt	1 750
02 33000 141	Salaires des employés de déneigement	45 530
02 33000 200	Cotisations de l'employeur	6 830
02 33000 331	Téléphone au garage municipal	350
02 33000 339	Communication mobile	830
02 33000 455	Immatriculations	2 860
02 33000 681	Électricité au garage municipal et à l'entrepôt	1 750
02 34000 681	Électricité pour l'éclairage des rues	7 000
02 41200 141	Salaires des employés au traitement de l'eau potable	3 925
02 41200 200	Cotisations de l'employeur	590
02 41200 310	Frais de déplacement	610
02 41200 321	Frais de postes et de messagerie	100
02 41200 331	Téléphone à la station de chloration	840
02 41200 339	Communication mobile	90
02 41200 681	Électricité à la station de chloration	2 875
02 41300 141	Salaires des employés du réseau de distribution de l'eau potable	3 925
02 41300 200	Cotisations de l'employeur	590
02 41300 310	Frais de déplacement	610
02 41300 331	Téléphone au réservoir d'eau potable	840
02 41300 339	Communication mobile	90
02 41300 681	Électricité au réservoir d'eau potable	1 080
02 41400 141	Salaires des employés au traitement des eaux usées	3 925
02 41400 200	Cotisations de l'employeur	590
02 41400 310	Frais de déplacement	610
02 41400 321	Frais de postes et de messagerie	100
02 41400 339	Communication mobile	90
02 41400 681	Électricité pour le bâtiment de traitement des eaux usées	4 600
02 41500 141	Salaires des employés du réseau d'égout	3 925
02 41500 200	Cotisations de l'employeur	590
02 41500 310	Frais de déplacement	610
02 41500 339	Communication mobile	90
02 41500 681	Électricité pour les installations du réseau d'égout	1 200
02 45110 141	Salaires des employés relatifs aux matières résiduelles	460
02 45110 200	Cotisations de l'employeur	70
02 70120 141	Salaires des employés relatifs aux activités récréatives	18 350
02 70120 200	Cotisations de l'employeur (incluant CSST des bénévoles)	2 300
02 70120 331	Téléphone au centre communautaire	840
02 70120 681	Électricité au centre communautaire	4 700
02 70230 141	Salaires de la responsable de la bibliothèque	2 000
02 70230 200	Cotisations de l'employeur (incluant CSST des bénévoles)	200
02 92101 840	Intérêts sur le règlement d'emprunt des travaux du 4 ^e Rang Ouest	600
02 92102 840	Intérêts sur le règlement d'emprunt du réseau d'aqueduc et d'égout	40 700
02 92152 840	Intérêts sur le règlement d'emprunt du PRQ	1 750
02 99000 895	Frais de banque et de carte de crédit	1 360
02 99010 891	Intérêts sur emprunt temporaire	250
02 99100 895	Frais de financement reporté	4 500

03 21010 000	Remboursement du capital sur l'emprunt des travaux du 4 ^e Rang Ouest	19 000
03 21020 000	Remboursement du capital sur l'emprunt du réseau d'aqueduc et d'égout	421 300
03 21052 000	Remboursement du capital sur l'emprunt relatif au PRQ	8 700
03 21069 000	Remboursement au promoteur selon entente (rue des Souvenirs)	21 000
Total		828 905

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.2 Majoration de l'échelle salariale des employés municipaux

2016-006 MAJORATION DE L'ÉCHELLE SALARIALE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Considérant l'adoption le 2 février 2009 de la politique salariale des employés municipaux en vertu de la résolution #2009-019;

Considérant que l'échelle salariale en vigueur a été majorée à quatre (4) reprises depuis ce temps en vertu des résolutions #2009-215, #2012-009, #2013-008 #2014-007;

Considérant que les échelons ont été gelés pour l'année 2015 en vertu de la résolution #2015-008;

Considérant que le taux général du salaire minimum au Québec est actuellement de 10,55\$ de l'heure;

Considérant que l'indice des prix à la consommation (IPC) pour le Canada établi par Statistique Canada au 30 novembre 2015 pour les 12 derniers mois est de 1,4%;

Considérant la volonté du conseil municipal de majorer l'échelle salariale en vigueur pour l'année 2016;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de majorer de 2,0% l'échelle salariale en vigueur des employés municipaux au 1^{er} janvier 2016. L'échelle salariale qui se compose de 9 classes et de 9 échelons aura une rémunération horaire variant de 10,98\$ à 19,62\$. La nouvelle échelle salariale portera la version 2.3. Le directeur général est autorisé à effectuer les ajustements de paiements rétroactifs au 1^{er} janvier 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.3 Paiement au directeur général de l'adhésion à l'ADMQ pour l'année 2016

2016-007 ADHÉSION À L'ADMQ POUR L'ANNÉE 2016

Considérant qu'il est prévu dans le contrat de travail du directeur général que la cotisation à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et l'assurance s'y rattachant soient payées par la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu de payer la cotisation à l'ADMQ pour l'année 2016 incluant l'assurance au directeur général, Monsieur Adam Coulombe, au montant de 790,69\$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.4 Établissement des tarifs pour les services de photocopies, de télécopies et de numérisation

2016-008 ÉTABLISSEMENT DES TARIFS POUR LES SERVICES DE PHOTOCOPIES, DE TÉLÉCOPIES ET DE NUMÉRISATION

Considérant qu'il a lieu d'actualiser les tarifs pour les services de photocopies et de télécopies offerts au bureau de la municipalité;

Considérant qu'il a lieu de prévoir un tarif pour le service de numérisation de documents;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu d'établir les tarifs suivants :

- 0,35\$ la copie verso pour les impressions en noir et blanc;
- 1,00\$ la copie verso pour les impressions en couleur;
- 2,00\$ par envoi ou réception de télécopie par quantité maximale de 5 pages;
- 2,00\$ pour la numérisation de documents par quantité maximale de 5 pages (incluant l'envoi par courriel du fichier numérisé).

Ces tarifs s'appliquent pour tous les formats de page (lettre, légal et tabloïd).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.5 Activités de formation pour les élus municipaux

2016-009 ACTIVITÉS DE FORMATION POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX

Considérant le programme de formation 2015-2016 destinée aux élus municipaux de la *Fédération québécoise des Municipalités (FQM)*;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'autoriser, lorsque requis, l'inscription des élus au cours de formation suivant :

- « *Rôles et responsabilités des élus* » offert par la FQM qui aura lieu à Métis-sur-Mer le samedi 9 avril 2016 au montant de 265 \$ plus les taxes (pour les élus suivants : Monsieur Dany Fortin et Madame Véronique Lamarre).

Les frais de déplacement, si requis, seront payés par la municipalité conformément au règlement numéro 2013-01 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7.1 Sûreté du Québec – Identification des besoins spécifiques pour 2016-2017

2016-010 SÛRETÉ DU QUÉBEC – IDENTIFICATION DES BESOINS SPÉCIFIQUES POUR 2016-2017

Considérant qu'il a lieu de faire connaître à la Sûreté du Québec les besoins particuliers de Baie-des-Sables en ce qui a trait à la sécurité publique;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de transmettre à la Sûreté du Québec les demandes d'intervention suivantes pour la prochaine année :

- Surveillance accrue de la vitesse des véhicules (incluant les véhicules récréatifs) sur la rue de la Mer en période estivale;
- Surveillance particulière de la vitesse des véhicules en transit circulant dans le 5^e Rang Est en semaine le matin (7h00) et la fin de la journée (17h00);
- Attention particulière à la circulation des véhicules la nuit afin de prévenir le vol;
- Aviser les contrevenants qui stationnent leur véhicule pour une longue période (plus de 15 minutes) sur la rue de la Mer en gênant la circulation et l'entretien du chemin (article 382 du *Code de la sécurité routière*).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.1 Lettrage pour le camion de déneigement International Paystar 1995

2016-011 LETTREGE POUR LE CAMION DE DÉNEIGEMENT INTERNATIONAL PAYSTAR 1995

Il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'autoriser l'achat et l'installation d'un lettrage d'identification pour les portes du camion de déneigement International Paystar 1995 au montant approximatif de 75\$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.1 *Avis de motion – Règlement créant une réserve financière pour le paiement des vidanges des boues de fosses septiques des résidences isolées*

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-01

Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3, donne avis de motion qu'un règlement créant une réserve financière pour le paiement des vidanges des boues de fosses septiques des résidences isolées sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

10.1 *Remplacement d'un membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU)*

Suite à l'appel de candidatures publié dans le bulletin d'information municipale de décembre dernier, aucune personne ne s'est manifestée afin de combler un poste au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU). Des personnes seront contactées directement afin de connaître leur intérêt.

10.2 *Appui des projets présentés dans le cadre du Fonds de développement des territoires 2015-2016*

2016-012 APPUI AU PROJET DU COMITÉ ORGANISATEUR DES FÊTES DU 150^E – CÉLÉBRATION EN IMAGES DE BAIE-DES-SABLES

Considérant la présentation d'une demande d'aide financière en date du 5 janvier 2016 par le Comité organisateur des Fêtes du 150^e de Baie-des-Sables dans le cadre du *Fonds de développement des territoires (FTD) 2015-2016*;

Considérant que le projet consiste à réaliser un film sur Baie-des-Sables en deux versions, soit une vidéo courte et accrocheuse d'une durée d'environ deux (2) minutes pour attirer les jeunes familles de l'extérieur et une autre vidéo d'une durée d'environ dix (10) minutes axée sur l'histoire et la beauté de Baie-des-Sables;

Considérant que le coût total du projet est de 18 390 \$ et que le montant demandé au *FDT* est le même;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'appuyer conditionnellement le Comité organisateur des Fêtes du 150^e de Baie-des-Sables dans son projet intitulé « Une célébration en images de Baie-des-Sables ». Le comité devra fournir une résolution autorisant la présentation d'une demande d'aide financière pour ce projet dans le cadre du *FTD*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2016-013 APPUI AU PROJET DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE BAIE-DES-SABLES – AMÉLIORATION AUX ÉQUIPEMENTS DE LA CUISINE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Considérant la présentation d'une demande d'aide financière en date du 16 décembre 2015 par la Corporation de développement de Baie-des-Sables dans le cadre du *Fonds de développement des territoires (FTD) 2015-2016*;

Considérant que le projet consiste à acheter de l'équipement de cuisine afin d'améliorer la desserte de services au centre communautaire par les différents organismes du milieu;

Considérant que le matériel acheté sera, entre autres, un congélateur, un réchaud avec 4 plats de services, un grille-pain rotatif, des tasses, des armoires de rangement, des tables de plastique, des nappes, un rideau de scène et une remise extérieure;

Considérant que le coût total du projet est de 10 862\$ et que le montant demandé au *FDT* est de 5 000\$;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'appuyer la Corporation de développement de Baie-des-Sables dans son projet visant l'amélioration aux équipements de cuisine du centre communautaire. Les tables de plastique devront être uniformisées avec celles déjà existantes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.1 Approbation du budget révisé 2015 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables

2016-014 APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2015 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

Considérant que la *Société d'habitation du Québec (SHQ)* a révisé le budget de l'année financière 2015 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu d'accepter le budget révisé 2015 en date du 7 décembre 2015 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables prévoyant une contribution estimative de la municipalité au déficit d'exploitation de la Villa Notre-Dame de 6 983 \$ au lieu d'un montant initial de 5 378 \$. Cette révision budgétaire tient compte de travaux dans les logements puisque le PPI est fermé depuis le 20 novembre dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.2 Sondage municipal sur l'utilisation des équipements supralocaux de la Ville de Matane

2016-015 SONDAGE MUNICIPAL SUR L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SURPALOCAUX DE LA VILLE DE MATANE

Considérant que le conseil municipal désire connaître le niveau d'utilisation des équipements supralocaux de la Ville de Matane par la population de Baie-des-Sables;

En conséquence, il est proposé Monsieur Dany Fortin et résolu d'autoriser la transmission d'un sondage municipal aux citoyens de Baie-des-Sables via un publipostage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.3 Renouvellement de l'entente relative à l'utilisation des équipements supralocaux de la Ville de Matane

2016-016 ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES À VOCATION RÉGIONALE (SUPRALOCAUX) – EXERCICES FINANCIERS 2016-2020

Il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu de maintenir la position du conseil municipal prise en vertu de la résolution #2015-198 sur les modalités de renouvellement de l'entente relative à la gestion des équipements et infrastructures à vocation régionale pour les exercices financiers 2016-2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.4 Travaux de rénovation intérieurs au centre communautaire (menus travaux et déplacement escalier)

2016-017 MENUS TRAVAUX AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Considérant la demande écrite de Madame Chantal Ouellet en date du 2 novembre 2015 afin de rajeunir la cantine du centre communautaire;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser la réalisation de menus travaux afin de rajeunir certains éléments du centre communautaire. Ces éléments sont :

- Peindre les murs et le plafond de la cantine;
- Acheter et installer un rideau pour dissimuler l'escalier et les produits ménagés;
- Revêtir le devant de la cantine et réparer le comptoir et le panneau du comptoir;
- Créer un tableau pour afficher les produits et les prix;
- Créer un espace pour s'asseoir près de la vitrine avec comptoir et tabourets;
- Acheter quelques accessoires comme des lampes, des tabourets, des nappes et des tasses à café.

Ces menus travaux seront réalisés pour somme maximale de 500\$ et seront payés à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12. Suivi des dernières périodes de questions

Le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance ordinaire.

13. Divers

Le point suivant a été soulevé par les élus :

- 13.1. Invitation à une consultation prébudgétaire fédérale;
- 13.2. Panneau d'identification et publicitaire au centre communautaire;
- 13.3. Transport de bois dans le 4^e Rang Ouest;
- 13.4. Heure des séances ordinaires;
- 13.5. Lampe de rue à réparer;
- 13.6. Plainte auprès de la Commission des normes du travail (CNT).

2016-018 PANNEAUX DE SIGNALISATION ENDOMMAGÉS PAR DU TRANSPORT DE BOIS SUR LA CHAUSSÉE DU 4^E RANG OUEST

Considérant que des arbres en longueur, pas ébranchés, ont été transportés par Monsieur Jean-Pierre Ouellet dans le 4^e Rang Ouest;

Considérant que deux (2) panneaux de signalisation a été endommagé durant cette opération;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu de facturer à Monsieur Jean-Pierre Ouellet le coût de remplacement ou de réparation de la signalisation endommagée dans le 4^e Rang Ouest lors de ses travaux de déboisement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

14. Période de questions du public

Aucune question n'a été soulevée.

15. Levée de l'assemblée

2016-019 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Véronique Lamarre résolu de lever la séance à 20h55.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire